



Fédération Nationale des
Tiers de Confiance

Conférence EDIFICAS

Le document électronique et sa valeur probante

Le document électronique

FÉDÉRATION NATIONALE DES TIERS DE CONFIANCE

Quels normes/standards adopter pour être le plus conforme à la législation française ?

Les grands standards de fichiers électroniques ?

Alain Borghesi

Vice-président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), chargé de mission Archivage électronique

PDG de **Security**.com



Le document électronique

FÉDÉRATION NATIONALE DES TIERS DE CONFIANCE

Travaux du groupe de travail FNTC Archivage électronique :

- **Référentiel service** Tiers Archiveurs (TA)
- **Référentiel produit** Coffre-fort électronique
- **Interopérabilité** des coffres-forts numériques



La réglementation fixe des principes généraux sans préciser les moyens à mettre en œuvre

Les normes correspondent à l'état de l'art pour la mise en œuvre des moyens permettant de respecter les principes de la réglementation

Les textes de références (CNIL, SEDA, RGS, FNTC, etc.) en fonction de leur légitimité, de leur qualité et de leur audience peuvent :

- s'apparenter à des « quasi-normes »
- être à la source des futures normes

Ne pas perdre de vue :

- que les normes ne sont pas des lois
- que les lois américaines ont surtout vocation à s'appliquer ... aux Etats-Unis (ex : *e-Discovery*)



Loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique

*L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et **conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.***

Norme NF Z42-013 de mars 2009

*mesures techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour l'enregistrement, l'archivage, la consultation et la communication de documents numériques afin d'**assurer la conservation et l'intégrité** de ceux-ci*
Pour les supports réinscriptibles, la garantie d'intégrité est assurée par des moyens cryptographiques caractérisés notamment par le calcul d'une empreinte, d'une contremarque de temps ou d'une signature électronique.



	France	International
Normes stratégies		
Système de Records Management		ISO 15489 – Records Management
Modèle conceptuel pour l'archivage		ISO 14721 – OAIS
Système de gestion de la sécurité des systèmes d'information		ISO 27001
Normes produits & services		
Archivage sécurisé	NF Z42-013	
<i>Coffre-fort numérique</i>	<i>Projet NF Z42-020</i>	
Normes formats		
PDF/A		ISO 19005-1



MoReq2

de février 2008 (*Model Requirements for the Management of Electronic Documents and Records*)

Recommandation CNIL

d'octobre 2005, concernant les modalités d'archivage électronique, dans le secteur privé, de données à caractère personnel

Standard d'échange de données pour l'archivage électronique

de mars 2006, conçu conjointement par les Archives de France et la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME)

Recommandation Conservation électronique des documents

du Forum des droits sur l'internet (2005)

Référentiels de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance

Tiers-archivageur (2011)

Coffre-fort électronique (2010)

Guide de l'archivage électronique sécurisé

Edificas & IALTA – (2000)



Des référentiels aux labels et certifications

FÉDÉRATION NATIONALE DES TIERS DE CONFIANCE

- Réglementation =
les principes
- Normes et autres textes de
référence =
mise en œuvre des principes
- Certifications et labels =
conformité aux textes de
référence
 - Publics ou professionnels
 - Services ou produits



ANSSI



Les normes d'archivage électronique reconnaissent ou encouragent le recours à la migration des formats pour garantir la pérennité

Exemple : norme NF Z42-013 de mars 2009

La mise en œuvre d'une stratégie d'archivage électronique reposant sur la migration des formats s'accompagne d'une traçabilité des opérations de migration

- L'historique des migrations comme métadonnées du document

Conversion de formats des documents signés électroniquement

- Vérification de la signature en entrée dans le système d'archivage
- Traçabilité de la vérification (métadonnée)

Quelles versions conserver ?

- Si N conversions, il est recommandé de conserver les version N, N-1 et la version initiale.



Les formats d'archivage recommandés par le RGI

FÉDÉRATION NATIONALE DES TIERS DE CONFIANCE

Type de données	Formats recommandés
Documents bureautiques statiques non révisables - <i>Archivage</i>	PDF/A
Documents bureautiques dynamiques – <i>Conservation</i>	PDF 1.7
Images numériques	GIF, PNG, JPEG, TIFF ou DNG
Séquences sonores de qualité ordinaire	MP3
Séquences sonores de haute qualité	WAV avec un codage PCM
Séquences vidéo en basse définition	MPEG-2
Séquences vidéo en haute définition	MPEG-4

Référentiel Général d'Interopérabilité - Version 1.0 – 12-05-2009